

Fiche guide
Article "Les essentiels pour débiter dans la discipline"
Les enseignements de la filière médico-sociale

Enseignements en baccalauréat :

La filière ST2S concerne les élèves qui ont envie d'apprendre à analyser des situations d'actualité sanitaire et sociale et d'en comprendre les enjeux. Certaines notions sont essentielles pour cette compréhension et sont étudiées aussi bien en 1ère qu'en Terminale : la santé publique, les déterminants de santé, la protection sociale et son objectif de lutte contre les inégalités sociales et de santé, la démocratie sanitaire, etc.

Tout au long de son cursus, l'élève va pouvoir acquérir de nombreuses compétences telles que :

- Caractériser l'état de santé et de bien-être de la population
- Comprendre les réponses institutionnelles (projet sur le terrain, politiques sociales et sanitaires mises en œuvre...)
- Identifier les organisations mises en place au niveau national et local pour répondre à ces problèmes sanitaires et sociaux
- Mettre en place une démarche méthodologique permettant d'utiliser des outils et des méthodes pour recueillir des données sur le terrain et comprendre comment se déroule la démarche de projet en réponse à un besoin de la population.

Après avoir obtenu leur baccalauréat, les bacheliers se destinent à des carrières sociales ou paramédicales. Ces derniers bénéficient d'un large choix de poursuite d'études : école spécialisée, université ou formations courtes en BTS ou DUT.

1. Enseignement technologique optionnel « santé et social » en classe de 2nde baccalauréat général et technologique.

L'occasion est donnée aux élèves de 2nde de réfléchir à des thématiques sociales et sanitaires ([programme consultable en ligne](#)) et de mieux comprendre le fonctionnement des structures relevant du champ sanitaire et/ou social. L'élève qui suit cet enseignement optionnel a alors la possibilité de prendre connaissance de poursuite d'études et de différents métiers liés à ces secteurs d'activités. Cet enseignement se déroule en co-animation avec un.e enseignant.e de BPH (Biologie et Physiopathologie Humaines), 1h30 par semaine.

Les activités proposées aux élèves doivent s'inspirer d'actions menées sur le terrain par des organisations sanitaires et/ou sociales ainsi que de l'actualité. Elles doivent également permettre de développer des compétences méthodologiques transversales à d'autres disciplines (recherche documentaire ; travailler en équipe ; présenter les résultats d'une analyse d'un fait à l'oral et à l'écrit).

L'enseignant.e choisit **au moins deux thèmes** à travailler avec les élèves parmi les suivants :

- Les actions humanitaires
- Les âges extrêmes de la vie
- Handicap et inclusion au quotidien
- Hôpital : images et réalités
- Pauvreté, logement et santé
- Santé et innovations
- Vivre ensemble sur un territoire

Ces thèmes doivent être étudiés selon une double approche : les sciences et techniques sanitaires et sociales et la biologie et physiopathologie humaines. Cela permet en effet aux élèves d'aborder des thèmes qui sont étudiés en ST2S.

Les élèves réalisent des activités de groupe (exposés, analyse de documents, sélection et traitement de l'information...). Ils peuvent également organiser des actions (collectes alimentaires au profit des Restos du Cœur par exemple) et peuvent rencontrer des professionnels intervenant dans des organisations sanitaires ou sociales.

2. Enseignements de spécialités « sciences et techniques sanitaires et sociales en baccalauréat ST2S (sciences et technologies de la santé et du social).

Les trois enseignements de spécialité doivent être considérés comme étant complémentaires.

Les enseignements de spécialité

	En première	En terminale
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	8 h
Biologie et physiopathologie humaines	5 h	
Physique Chimie pour la Santé	3 h	
Chimie, biologie et physiopathologie humaines		8 h

En effet, il est tout à fait cohérent d'envisager d'étudier un problème de santé sous l'angle de ces 3 disciplines. Autrement dit, la même problématique peut être abordée par les élèves par le biais de cette transversalité. *L'étude du cancer du sein est un exemple pertinent de cette approche interdisciplinaire (en STSS : la prévention, les acteurs de la prise en charge, en BPH : comment la cellule devient cancéreuse, en Physique- chimie pour la santé : l'examen médical (mammographie), le traitement (la radiothérapie)).* Cette approche combinée permet également aux élèves de se projeter de manière plus précise vers des choix d'orientation plus éclairés en ce qui concerne les études supérieures et le choix d'une profession.

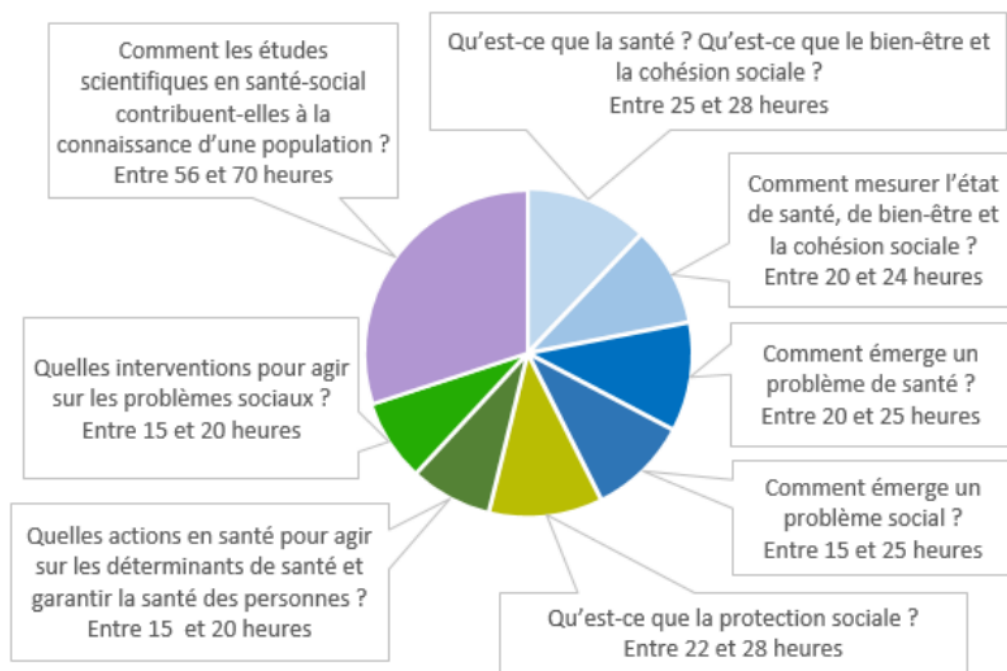
De manière plus précise, l'enseignement de la discipline "Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales", tout au long du cycle terminal, la formation en sciences et techniques sanitaires et sociales développe des compétences transversales indispensables à la poursuite d'études supérieures et des compétences spécifiques.

Compétences transversales	Compétences spécifiques STSS
<ul style="list-style-type: none"> • la littératie (<i>aptitude à comprendre et à utiliser une information écrite dans le but d'étendre ses connaissances</i>) ; • la numératie (<i>capacité à utiliser, appliquer, interpréter, communiquer, créer et critiquer des informations et des idées "mathématiques" (= statistiques, indicateurs)</i>) ; • l'écoute et être capable d'écouter la parole des autres ; • le travail en équipe ; • l'autonomie ; • l'esprit critique ; • la capacité à rendre compte d'une démarche (<i>démarche technologique, d'étude et de projet</i>) ; • la mobilisation du numérique en appui à l'analyse d'une question de santé ou sociale (<i>capsules vidéos, diaporama commenté ou non...</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> • analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales ; • caractériser la cohésion sociale, le bien-être et la santé des populations, des groupes sociaux ; • questionner la relation entre les déterminants, les besoins en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles ; • identifier les objectifs des politiques de santé, de protection sociale, d'action sociale ; • repérer les acteurs et organisations du champ sanitaire et social à différentes échelles territoriales ; • mener une démarche de recherche documentaire et d'analyse de l'information sanitaire et sociale ; • analyser une démarche d'étude en santé et social, argumenter les choix méthodologiques ; • présenter une démarche de projet dans le champ sanitaire et social, ses contraintes et spécificités.

Cet enseignement contribue au développement des compétences d'expression écrite et orale à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

En Première ST2S :

Répartition conseillée entre les différents modules



Source : eduscol.education.fr/ - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Juin 2019

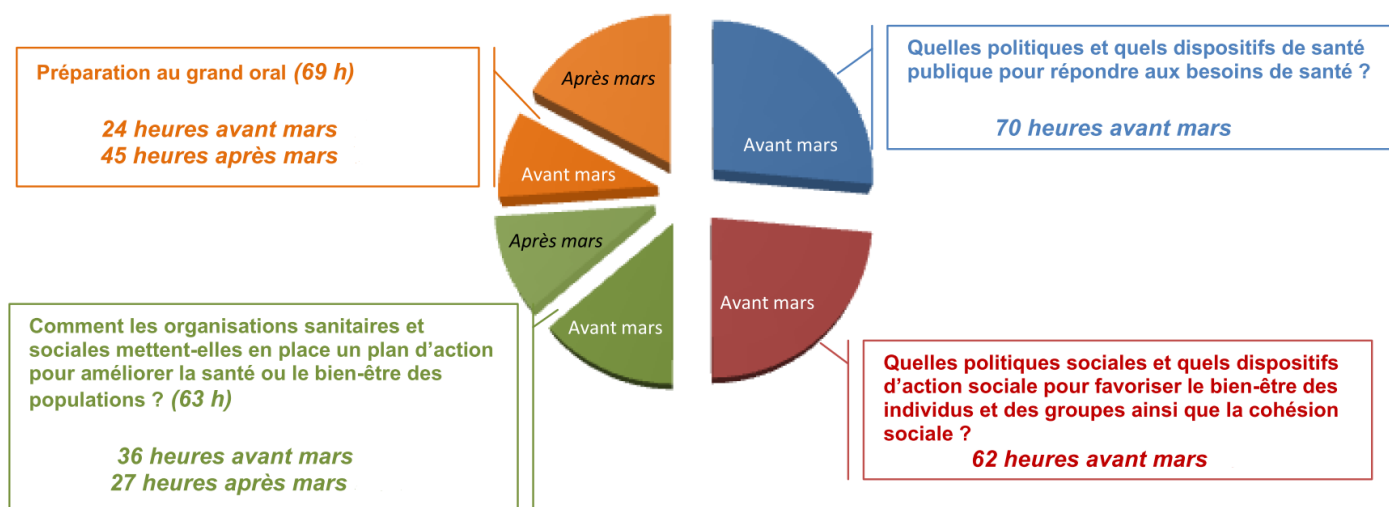
En Terminale ST2S :

Il serait pertinent de décomposer les différents éléments du programme de cette manière en prenant en compte que certaines parties du programme doivent avoir été entièrement abordées avec les élèves avant le mois de mars (épreuve de spécialité). Au cours d'une semaine de travail au lycée, il est tout à fait possible d'envisager le découpage suivant :

- 5.5 h pour la thématique (politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale)
- 1.5 h pour le pôle méthodologie (la démarche de projet et le projet)
- 1 h préparation au grand oral.

Après l'épreuve du mois de mars, il faudra poursuivre le programme de méthodologie (3 h par semaine) et la préparation à l'épreuve du Grand Oral (5 h par semaine).

Répartition proposée entre les différents modules



3. Les points complémentaires propres à la discipline

3.1. Les activités technologiques

A certains moments de leurs apprentissages, l'enseignant.e peut proposer aux élèves une activité technologique. C'est une spécificité de la filière technologique ST2S qui permet à l'élève de mobiliser une démarche dite technologique.

Ces activités permettent une pédagogie active : les élèves donnent un sens à ce qu'ils étudient dans la mesure où ils mobilisent et construisent, individuellement ou en groupe, leurs savoirs. Cela suppose donc plusieurs éléments :

- Une **contextualisation** qui permet de donner un sens concret aux activités, ancrée dans la démarche technologique ; il est d'ailleurs intéressant de proposer un contexte local aux élèves pour qu'ils puissent mettre en lien les éléments abordés en classe et la connaissance de leur territoire ;
- Un **questionnement**, une mise en réflexion des élèves ouvrant à des recherches documentaires ;
- Des **modalités de travail** variées (travail de groupes par exemple), intégrant l'utilisation d'**outils numériques**. Une production est en effet attendue ;
- Des temps de mise en commun de la démarche menée (avec mobilisation des connaissances acquises au fur et à mesure des apprentissages) et des résultats obtenus, de restitution (orale et/ou écrite).

L'activité technologique permet aux élèves de progresser à la fois à l'écrit et à l'oral.

3.2. Les outils numériques à disposition de l'enseignement des Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales.

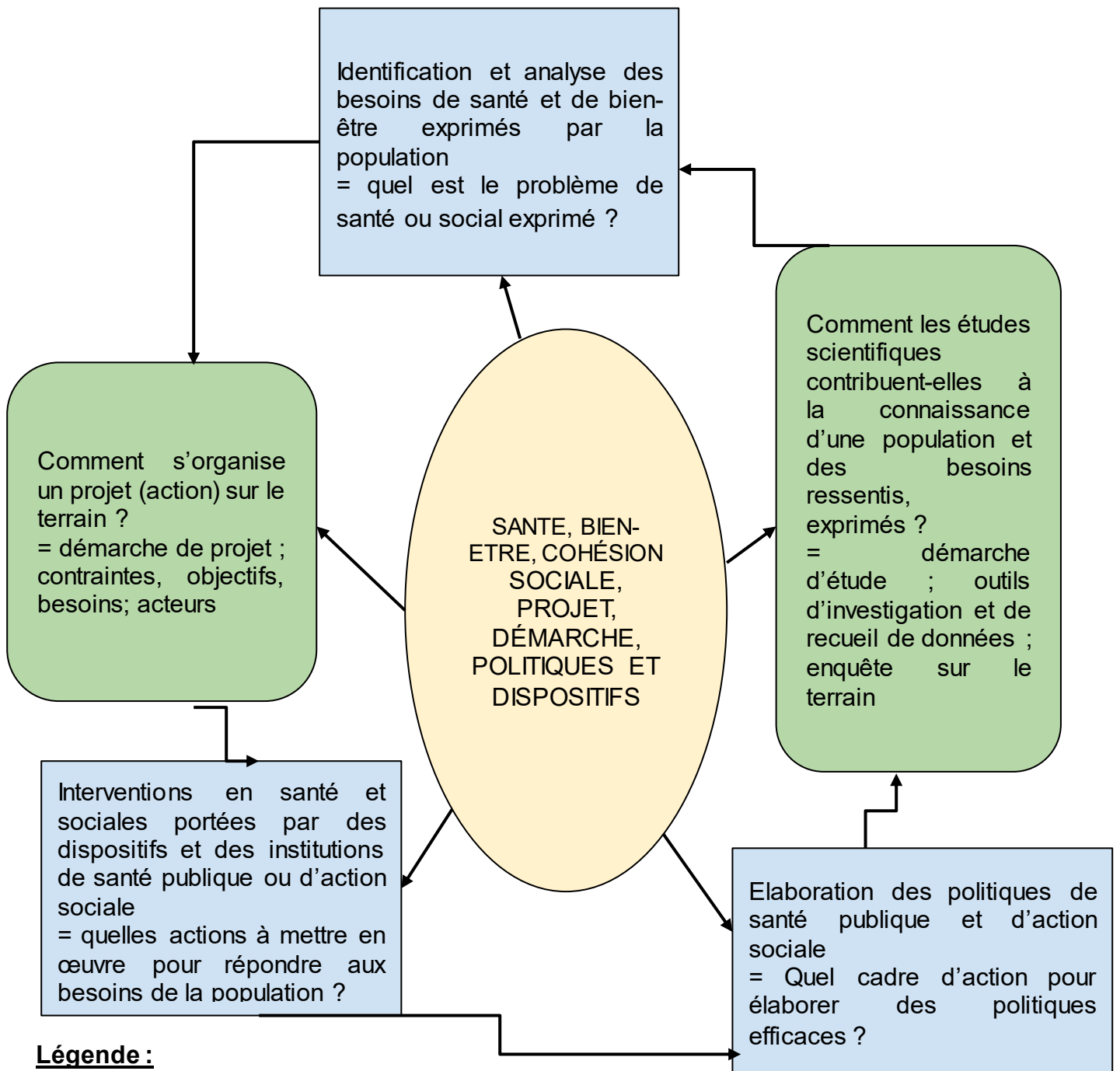
Le numérique a toute sa place dans la pratique pédagogique de l'enseignant.e. En effet, de nombreux outils peuvent être utilisés lors des séances avec les élèves en situation :

- d'activités technologiques et de productions d'élèves : les élèves peuvent avoir la possibilité de présenter leur réponse sous la forme d'un diaporama commenté ou non (<https://www.canva.com/> ; <https://www.genial.ly/fr> ; <https://prezi.com/fr/> ; <https://www.powtoon.com/> ; <https://spark.adobe.com/fr-FR/>)
- d'évaluations de leurs acquis sous la forme de quizz, QCM ou de mots croisés à compléter : <https://www.quiziniere.com/> ; <https://www.socrative.com/> ; <https://kahoot.com/> ; <https://www.educol.net/crosswordgenerator.php> ; <https://quizlet.com/fr-fr> ; <https://quizz.net/> ;
- de mise en commun du travail en ligne, de manière collaborative : <https://fr.padlet.com/> ; <https://framapad.org/fr/> ; <https://middlespot.com/> ; https://moodle.org/?lang=fr_ca ;

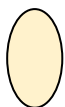
4. Les étapes de la mise en œuvre dans la discipline

La mise en œuvre du programme doit prendre appui sur l'analyse de situations-problèmes relatives aux faits sanitaires et sociaux qui caractérisent notre société, considérée dans ses dimensions culturelle, politique et socio-économique. Il s'agit de donner du sens aux enseignements en les ancrant dans une démarche technologique contextualisée. Les modules thématiques et méthodologiques sont complémentaires et ne doivent pas être traités de manière séparée.

La démarche technologique en Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales



Légende :



Principales notions abordées tout au long du cycle terminal



Points abordés en thématique



Points abordés en méthodologie

Le cours doit être préparé de manière approfondie de manière régulière et suffisamment en avance pour ne pas être débordé par le travail. Chaque séquence et séance de travail s'inscrivent au sein d'une progression qui indique de manière claire et précise le temps que l'enseignant.e doit consacrer à l'étude et à l'approfondissement des notions du programme.

Les différentes activités proposées aux élèves, tout au long de l'année, doivent donc avoir un lien direct avec le programme aussi bien en thématique qu'en méthodologie.

Le tableau suivant peut mettre en évidence les différentes réflexions que doit se poser l'enseignant.e au moment de la construction d'une séance :

ÉTAPES DE QUESTIONS À SE POSER POUR CONSTRUIRE UNE SÉANCE	EXEMPLES D'ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE
Quelles sont les connaissances que les élèves doivent acquérir ?	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les notions clés à travailler - Sélectionner les supports les plus pertinents (extraits de documents, documentaires, consultation de sites internet présentant des organisations sanitaires et/ou sociales...) <p>! à la fiabilité des sources, à la qualité des informations présentées et à la date des informations</p>
Combien de temps ont-ils besoin pour répondre aux différentes consignes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier un temps de travail de réflexion des élèves ainsi qu'un temps de correction et de mise en commun.
Comment planifier la mise au travail des élèves ?	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de groupes et/ ou travail individuel - Renforcement de l'autonomie et de la prise d'initiative des élèves - Différenciation pédagogique (prise en compte des difficultés individuelles en vue d'une progression) - Favoriser la formation par les pairs - Favoriser la prise de parole et la présentation des idées à l'oral
Quel est le bilan de cette séance ? - qu'ont appris les élèves ? - sont-ils capables de préciser leurs pensées ?	<ul style="list-style-type: none"> - Autoévaluation - Les différents types d'évaluation et leur pertinence à certains moments de la séquence travaillée (évaluation diagnostique, sommative et formative; par compétences) - Travail personnel à prévoir pour combler certaines lacunes ou approfondir certaines notions du programme (il est également possible d'envisager une différenciation pédagogique et de proposer des activités supplémentaires pour les élèves qui éprouvent des difficultés)

L'enseignant.e peut s'aider de plusieurs supports pour construire sa progression, ses séquences ainsi que ses séances de cours :

- le programme officiel détaillé pour chaque niveau et accessible en ligne : [ici pour les secondes](#), [ici pour les premières](#) et enfin [ici pour les terminales](#) ;
- les documents ressources qui accompagnent ces programmes et qui permettent à l'enseignant.e de mieux saisir les enjeux des notions à aborder : <https://eduscol.education.fr/1649/programmes-et-ressources-en-serie-st2s> ;
- les manuels scolaires ;
- les lectures diverses (articles scientifiques, articles de presse, ouvrages, documentaires...)

5. L'évaluation

5.1. L'intérêt de l'évaluation

L'évaluation se situe au cœur des apprentissages des élèves. Elle permet de mettre en évidence les éléments qui ont été acquis par les élèves et les difficultés qui persistent dans la compréhension et la mobilisation d'autres connaissances et savoir-faire.

Les évaluations doivent être régulières. Elles peuvent être notées, ou pas. Elles doivent prendre en compte la liste des compétences que les élèves doivent acquérir à la fin du cycle terminal et sur laquelle sera basée l'épreuve certificative à l'écrit :

- La mobilisation des connaissances : il n'est pas seulement utile de proposer des définitions de notions mais il faut que l'élève puisse mobiliser ses connaissances pour répondre à une question.
- L'exploitation pertinente des documents : que ce soit un document papier ou un support vidéo, l'élève doit être capable de repérer les informations les plus utiles pour les utiliser dans son argumentation
- L'analyse et l'argumentation : apporter des arguments, une réflexion réfléchie et structurée
- La qualité rédactionnelle : relire son travail pour corriger les fautes d'orthographe, s'exprimer à l'écrit de manière claire et lisible, etc.

Une fois l'évaluation achevée, il est important que l'enseignant.e soit précis.e dans les corrections. Une correction soignée des copies avec des annotations claires, explicitant bien la nature des fautes, permet à l'élève de remédier à ses erreurs et de progresser. Il est important d'y insérer une grille de notation précise pour que l'élève puisse situer les progrès qu'il doit accomplir (il pourra également comparer les différentes grilles de notation tout au long de l'année pour prendre conscience des compétences acquises).

5.2. Expérimenter l'évaluation par compétences

- Définir en amont les compétences visées. Point de vigilance : éviter de penser ces compétences comme la somme de toutes les capacités exigibles des programmes.

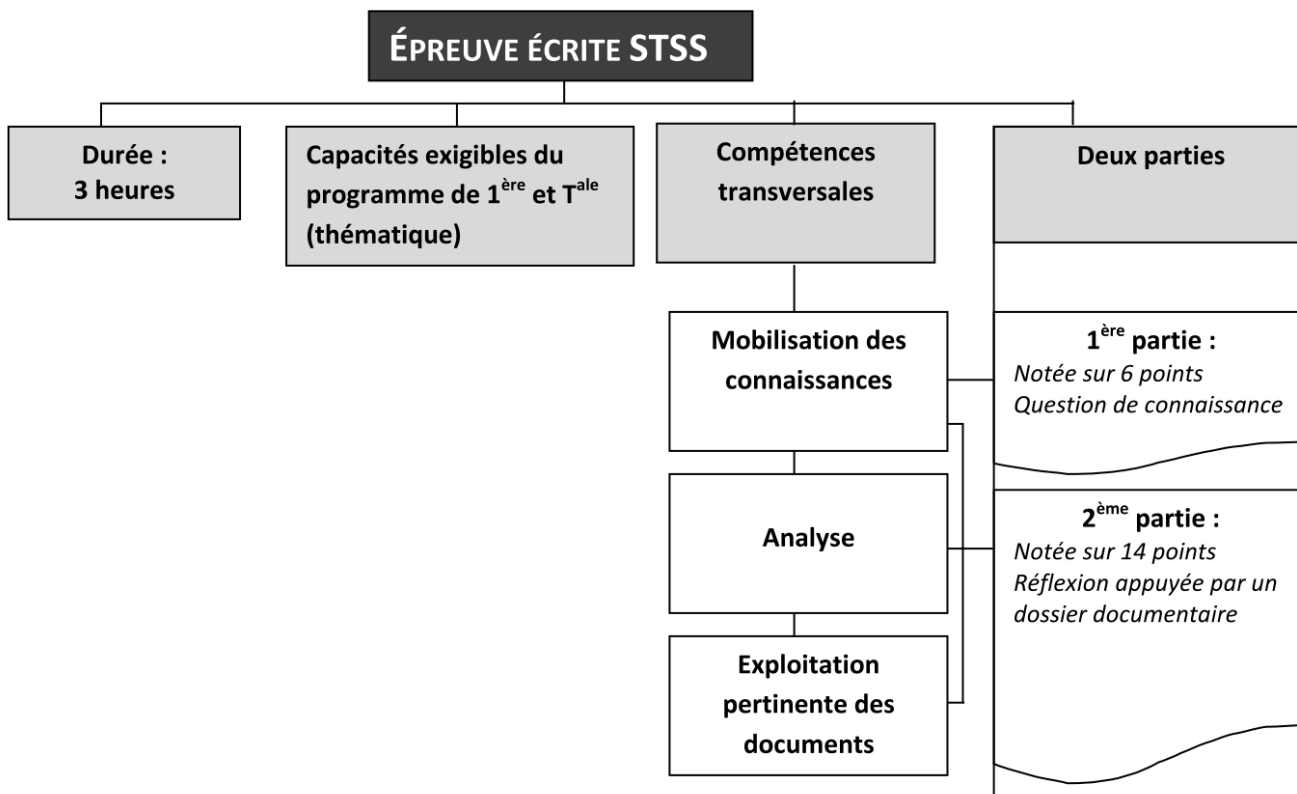
- Donner par exemple 5 compétences par évaluation. Chaque compétence est composée de 4 niveaux (1, 2, 3 et 4) et l'addition des 4 permet d'obtenir une note sur 20. Chaque compétence est évaluée 5 fois dans le trimestre donc notée sur 20. Si les trois dernières évaluations sont bonnes, alors la compétence est considérée comme acquise.

	L'évaluation diagnostique	L'évaluation formative	L'évaluation sommative
Dans quel but ?	Vérifier des acquis et réactiver des connaissances	Informers les élèves et le professeur du degré d'atteinte des objectifs.	Sanctionner l'acquisition d'un apprentissage
A quel moment ?	En début de séquence	Tout au long de l'apprentissage	En fin de séquence
Comment ?	Préciser les compétences évaluées, les critères de réussite et le temps accordé Formuler les consignes par des verbes d'action traduisant les productions attendues (catégoriser, caractériser, démontrer, justifier...)		

	<p>Forme d'interrogations orales, nominatives</p> <p>Présentation orale par un élève de ce qui a été traité lors de la dernière séance (entraînement en vue de l'épreuve du Grand Oral)</p>	<p>Individuellement ou non (travail en groupe).</p> <p>Les activités choisies doivent permettre l'expression de compétences diverses (l'expression orale au cours d'une restitution orale, d'un exposé, l'expression écrite lors d'un exercice, production d'un document ...)</p>	<p>Interrogation de courte durée, devoirs surveillés plus longs</p> <p>Distinguer les notes de connaissances et celles des savoir-faire</p>
<p>Remarques</p>	<p>Évaluation non notée</p>	<p>L'observation des élèves permet de réguler les rythmes et de repérer les réussites et les erreurs. Proposition de remédiation</p> <p>L'auto-évaluation est encouragée afin de permettre à l'élève de repérer ses erreurs, les analyser et donc de progresser</p>	<p>Le professeur doit bien cibler ce qu'il veut tester et le formuler clairement, en évitant les questions qui s'enchaînent et en ne testant pas, de façon répétitive, la même compétence.</p> <p>Les devoirs sont programmés et organisés (l'élève a le temps de les préparer)</p>

5.3. Les épreuves certificatives

L'épreuve écrite de 3 heures : coef. 16



Le Grand Oral : coef. 14

Durée : 40 minutes : 20 minutes de préparation / 20 minutes d'oral
Note sur 20

L'élève est évalué sur sa capacité à :

- 1) Prendre la parole en public
- 2) Exprimer un point de vue personnel
- 3) Soutenir une argumentation étayée

Composition du jury : deux professeurs de matières différentes (STSS **ET** BPH , ou professeur documentaliste, ou autre ...)

3 TEMPS :

1er TEMPS DE PRISE DE PAROLE DE L'ÉLÈVE : Présentation d'une question (une au choix parmi les 2 travaillées avec les enseignants au cours de l'année scolaire)

2e TEMPS DE PRISE DE PAROLE DE L'ÉLÈVE : Échange avec le jury (10 minutes)

3e TEMPS DE PRISE DE PAROLE DE L'ÉLÈVE : Échange avec le jury sur le projet d'orientation (5 minutes)

Références complémentaires :

Programme STSS de première

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/55/5/spe642_annexe3_1063555.pdf

Programme STSS terminale

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/19/8/spe258_annexe2_1159198.pdf

Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité STSS

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/ST2S/54/9/RA19_Lycees_T_ST2S_1_STSS_Mettre_en_oeuvre_146549.pdf

Repères en 1ère

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/ST2S/11/1/ST2S_SPE_1e_STSS_Reperes_pour_la_formation_156111.pdf

Repères en terminale

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/ST2S/40/5/RA20_Lycees_T_T_ST2S_STSS_Reperes_1300405.pdf

Réseau national

<http://rnrsms.ac-creteil.fr/>

Le numérique en bio et stms

<https://eduscol.education.fr/bio>

Grisms (académie de Créteil)

<http://sante-social.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique3>

Organisation et volumes horaires

Un [arrêté](#) sur l'organisation et les volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale dans les séries ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG, STHR

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1815612A.htm?cid_bo=132698

Épreuves du baccalauréat technologique

Un [arrêté](#) relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813140A.htm?cid_bo=132695

Un [arrêté](#) relatif aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813136A.htm?cid_bo=132693

Un [arrêté](#) relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés en baccalauréats général et technologique

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813139A.htm?cid_bo=132692

Une **note de service** publié dans le BO n°32 du 6 septembre 2018 sur les [enseignements de spécialités](#).

https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo32/MENE1823260N.htm?cid_bo=133602